

CHER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°18-2016-06-007

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2016

Sommaire

DDT 18

	18-2016-06-20-007 - Arrêté N° 2016-1-0693 portant délégation de signature pour	
	l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur à Mme Gaëlle	
	LEJOSNE DDT (2 pages)	Page 3
	18-2016-06-20-005 - Arrêté n° 2016-1-0695 portant delegation de signature en matière	
	d'ingénierie d'appui territorial à MME Gaëlle LEJOSNE DDT (2 pages)	Page 6
	18-2016-06-20-006 - Arrêté n° 2016-1-0696 portant delegation de signature pour diverses	
	commissions à MME Gaëlle LEJOSNE DDT (3 pages)	Page 9
	18-2016-06-20-002 - Arrêté n° 2016-1-0962- portant délégation de signature de portée	
	générale à MME Gaëlle LEJOSNE DDT du Cher (12 pages)	Page 13
	18-2016-06-20-004 - Arrêté n° 2016-1-0964 portant délégation de signature pour l'	
	Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les différents	
	programmes et sur les titres 2,3,5,6 et 9 à Mme Gaëlle LEJOSNE DDT (3 pages)	Page 26
P	REFECTURE DU CHER	
	18-2016-06-22-001 - Revision foncière des valeurs locatives des locaux professionnels (23	
	pages)	Page 30

DDT 18

18-2016-06-20-007

Arrêté N° 2016-1-0693 portant délégation de signature pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur à Mme Gaëlle LEJOSNE DDT



PRÉFET DU CHER

ARRÊTÉ N° 2016-1-0693 accordant délégation de signature pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur

à Madame Gaëlle LEJOSNE directrice départementale des Territoires

La Préfète du Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 96, 104 et 226 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles

Vu l'arrêté du Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 8 juillet 2005 portant désignation des personnes responsables des marchés ;

Vu l'arrêté du 5 août 2004 portant désignation des personnes responsables des marchés passés par le Ministère de la Justice

Vu le protocole d'accord entre le Ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement et le Ministère de la Justice du 26 octobre 1967 et son avenant le 13 juin 1969,

Vu le décret de Monsieur le Président de la République du 19 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016, nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher à compter du 20 juin 2016,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er}:

Délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, à l'effet de signer à compter du 20 juin 2016, les marchés de l'État et tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et par les cahiers des clauses administratives générales passés dans le cadre des missions qui lui sont attribuées et pour les affaires relevant des ministères suivants :

- Services du Premier Ministre,
- Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
- Ministère de la Justice,
- Ministère des Finances et des comptes publics,
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
- Ministère du Logement et de l'Habitat Durable,
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des collectivités territoriales.

Les marchés d'un montant supérieur à 400 000 € feront l'objet d'un visa préalable du Préfet.

Article 2:

En application du décret n°2004-374 du 29 avril 2004, Gaëlle LEJOSNE peut subdéléguer sa signature à certains agents placés sous son autorité. La subdélégation de ces derniers sera portée à la connaissance du préfet et leur signature devra être accréditée auprès de M. le directeur régional des finances publiques de la région Centre, comptable assignataire.

Article 3:

Le secrétaire général de la Préfecture du Cher et la directrice départementale des territoires du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher.

Bourges, le 20 juin 2016

La Préfète.

Signé

Nathalie COLIN

DDT 18

18-2016-06-20-005

Arrêté n° 2016-1-0695 portant delegation de signature en matière d'ingénierie d'appui territorial à MME Gaëlle LEJOSNE DDT



PRÉFET DU CHER

ARRÊTÉ N° 2016-1-0695 accordant délégation de signature en matière d'ingénierie d'appui territorial

à Madame Gaëlle LEJOSNE directrice départementale des Territoires

La Préfète du Cher Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi d'orientation organique n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44.

Vu le décret n° 82-642 du 24 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région sur les centres d'études techniques de l'équipement,

Vu le décret n°2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture,

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant sur le code des marchés publics,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret de M. le Président de la République du 19 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016, nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher à compter du 20 juin 2016,

Vu la circulaire interministérielle des ministres de l'agriculture et de la pêche ; de l'économie, des finances et de l'industrie ; de l'intérieur ; de l'équipement, des transports et du logement ; de la fonction publique et de la réforme de l'État, en date du 1^{er} octobre 2001 relative à la

modernisation de l'ingénierie publique et au déroulement de la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1:

Délégation est donnée à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, à l'effet de signer les actes liés à la gestion des contrats d'assistance à la délégation de services publics et aux missions d'assistance pour la gestion et les délégations de services publics jusqu'à un montant de 200 000 €.

Article 2:

En application de l'article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Mme Gaëlle LEJOSNE peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Article 3:

Le secrétaire général de la préfecture du Cher et la directrice départementale des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif de la préfecture du Cher.

Bourges, le 20 juin 2016

La Préfète,

Signé

Nathalie COLIN

DDT 18

18-2016-06-20-006

Arrêté n° 2016-1-0696 portant delegation de signature pour diverses commissions à MME Gaëlle LEJOSNE DDT



PRÉFET DU CHER

ARRÊTÉ N° 2016-1-0696

accordant délégation de signature pour diverses commissions administratives

à Madame Gaëlle LEJOSNE directrice départementale des Territoires

La Préfète du Cher Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R 341-16 à R 341-25 et R 421-29 à R 421-32,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L112-1-1, D112-1-11 et L313-1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu loi n° 2004-809 du 13 août 2004, modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006, modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de diverses commissions administratives,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006, modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles.

Vu le décret de M. le Président de la République du 19 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016, nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher à compter du 20 juin 2016,

Considérant que la direction départementale des territoires est chargée du secrétariat et de l'animation de :

- ♦ la commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS), dans ses formations « nature », « sites et paysages », « publicité » et « faune sauvage captive »,
- ◆ la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
- ◆ la commission départementale d'orientation agricole (CDOA),
- ◆ la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1:

Délégation est donnée à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, à l'effet de signer, dans le cadre de la commission départementale des sites et paysages (CDNPS) :

- l'ordre du jour et les convocations aux réunions
- les avis rendus
- les compte-rendus ou relevés de décisions

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle LEJOSNE délégation est donnée à Mme Christine GUÉRIN, directrice départementale adjointe,

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, délégation est donnée à M. Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance aménagement et planification

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci délégation est donné à Mme Sylvie MARQUET, adjointe au chef du service connaissance aménagement et planification.

Article 2:

Délégation est donnée à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, à l'effet de signer, dans le cadre de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF):

- l'ordre du jour et les convocations aux réunions
- les avis rendus
- les compte-rendus ou relevés de décisions

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle LEJOSNE délégation est donnée à Mme Christine GUÉRIN, directrice départementale adjointe,

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, délégation est donnée à M. Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance aménagement et planification

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci délégation est donné à Mme Sylvie MARQUET, adjointe au chef du service connaissance aménagement et planification.

Article 3:

Délégation est donnée à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, à l'effet de signer, dans le cadre de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA) :

- l'ordre du jour et les convocations aux réunions
- les avis rendus
- les compte-rendus et relevés de décisions

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle LEJOSNE délégation est donnée à Mme Christine GUÉRIN, directrice départementale adjointe,

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, délégation est donnée à Mme Joëlle WENDLING, chef du service économie agricole et développement rural.

Article 4:

Délégation est donnée à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, à l'effet de signer, dans le cadre de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

- l'ordre du jour et les convocations aux réunions
- les avis rendus
- les compte-rendus et relevés de décisions

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle LEJOSNE délégation est donnée à Mme Christine GUÉRIN, directrice départementale adjointe,

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, délégation est donnée à M. Luc FLEUREAU, chef du service environnement et risques.

Article 5:

Le secrétaire général de la préfecture du Cher et la directrice départementale des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif de la préfecture du Cher.

Bourges, le 20 juin 2016

La Préfète,

Signé

Nathalie COLIN

DDT 18

18-2016-06-20-002

Arrêté n° 2016-1-0962- portant délégation de signature de portée générale à MME Gaëlle LEJOSNE DDT du Cher



PRÉFET DU CHER

ARRÊTÉ N° 2016-1-0692 accordant délégation de signature

à Madame Gaëlle LEJOSNE directrice départementale des Territoires

La Préfète du Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles.

Vu le décret de M. le Président de la République du 19 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016, nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher à compter du 20 juin 2016,

Vu l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature,

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE:

<u>ARTICLE 1er</u> - Délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les arrêtés et décisions suivantes :

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A / Gestion du Personnel

Tout personnel

- I.A.1 Octroi des congés annuels, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié
- I.A.2 Octroi et renouvellement des congés de maladies, des congés de longue maladie et des congés de longue durée
- **I.A.3** Autorisation d'exercer ses fonctions à temps partiel *
- I.A.4 Retour dans l'exercice de ses fonctions à temps plein *
- I.A.5 Utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps
- I.A.6 Octroi des autorisations d'absence
- I.A.7 Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité
- **I.A.8** Autorisations de déplacement (ordres de mission)
- I.A.9 Les sanctions disciplinaires du premier groupe, délégation limitée à l'avertissement
- * Les décisions prises sur le fondement des alinéas I.A.3 et I.A.4 sont soumises pour avis au directeur régional du ministère concerné.

Personnel MEEM-MLHD

- **I.A.10** Gestion des ouvriers des parcs et ateliers
- I.A.11 Gestion des agents de catégorie C techniques et administratifs
- **I.A.12** Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues aux articles 12 et suivants du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique
- **I.A.13** Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues au chapitre III alinéa 1.1, 1.2, 2.1 et 2.3 de l'instruction n° 7 modifiée du 23 mars 1950, prise pour l'application du statut de la fonction publique, d'une part, pour la participation aux travaux des assemblées électives et organismes professionnels, et d'autre part, pour les événements de famille en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse
- I.A.14 Octroi aux fonctionnaires de congé pour naissance d'un enfant
- **I.A.15** Octroi des congés de formation professionnelle, congé de formation syndicale, à l'exception des congés de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions
- **I.A.16** Octroi aux fonctionnaires du congé parental en application de l'article 54 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée
- I.A.17 Recrutement de vacataires dans la limite des crédits notifiés
- **I.A.18** Octroi de la disponibilité aux fonctionnaires en application de l'article 51 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée
- I.A.19 Décisions de réintégration des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires, au terme :
- 1) d'un congé de longue durée ou de grave maladie
- 2) d'un mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie ou longue durée
- **I.A.20** Changement d'affectation des fonctionnaires n'entraînant pas de changement de résidence, ni de modification dans la situation des intéressés.
- I.A.21 Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail
- **I.A.22** Détermination des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et du nombre de points attribués à chacun de ces postes
- **I.A.23** Le changement d'affectation des fonctionnaires B et C n'entraînant ni changement de résidence, ni modification de la situation des intéressés.
- **I.A.24** Le recrutement du personnel contractuel, temporaire ou vacataire dans la limite des crédits qui sont délégués à cet effet.

- I.A.25 L'octroi au personnel non titulaire des congés administratifs et de maladie.
- I.A.26 Accidents de travail : arrêtés reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident constaté.

Personnel Ministère de l'Intérieur

- **I.A.27** Octroi aux fonctionnaires des catégories A, B et C des congés attribués à l'exception des congés de longue maladie, longue durée, mi-temps thérapeutique, congés imputables au service ou provenant d'une cause exceptionnelle, congés de formation professionnelle.
- **I.A.28** Octroi aux fonctionnaires des catégories A, B et C des congés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARTT.

B / Patrimoine:

- **I.B.1** Concession de logement
- **I.B.2** Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure
- **I.B.3** Déclaration préalable pour un bâtiment géré par la DDT
- **I.B.4** Demande de permis de construire un bâtiment géré par la DDT
- I.B.5 Demande de permis d'aménager pour un bâtiment géré par la DDT
- I.B.6 Demande de permis de démolir un bâtiment géré par la DDT
- C / Responsabilité civile
- I.C.1 Règlement amiable des dommages matériels causés par l'État à des particuliers.

D / État tiers-payeur

I.D.1 Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation

II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIÈRE

A / Exploitation de la route et police de la circulation

- **II.A.1** Réglementation permanente de police de la circulation sur les routes départementales classées à grande circulation
- **II.A.2** Réglementation permanente de la police de la circulation sur les routes départementales classées à grande circulation à l'occasion de chantier, manifestation ou événements imprévisibles.
- II.A.3 Réglementation de la circulation sur les ponts des routes départementales classées à grande circulation
- **II.A.4** Utilisation de pneumatiques à crampons pour les véhicules de plus de 3,5 T (véhicules d'intervention, de secours assurant des transports de première nécessité)

Utilisation de pneumatiques à crampons en dehors de la période fixée par arrêté ministériel.

- II.A.5 Transports exceptionnels: avis et autorisation individuelle de circulation
- **II.A.6** Autorisation de circulation des véhicules de transport de marchandises de PTAC supérieur à 7,5 T pendant les périodes d'interdiction
- II.A.7 Réglementation de la circulation sur le réseau autoroutier concédé

B / Réglementation des transports

- II.B.1 Arrêtés de circulation des petits trains routiers
- II.B.2 Délivrance des récépissés de déclaration de transport de déchets par route

III - COURS D'EAU

A / Gestion et conservation du domaine public fluvial

- III.A.1 Actes d'administration du domaine public
- III.A.2 Autorisation d'occupation temporaire
- III.A.3 Autorisation de prise d'eau et d'établissements temporaires
- III.A.4 Délimitation du domaine public fluvial
- III.A.5 Autorisation ou refus d'extraction de matériaux dans le lit des cours d'eau du domaine public fluvial
- III.A.6 Décisions relatives à tous travaux en zones submersibles

B / Cours d'eau non-domaniaux

III.B.1 Décisions relatives à tous travaux en zones submersibles

IV - CONSTRUCTION

A / Prêt d'accession à la propriété (PAP)

IV.A.1 Autorisation de location d'un logement financé par un PAP et ne pouvant pas être occupé pour des raisons familiales ou professionnelles

B / Logement Social

- IV.B.1 Convention entre l'État et les bailleurs de logements sociaux, publics et privés
- IV.B.2 Décisions de subvention pour acquisition foncière et remboursement
- IV.B.3 Fiche de fin d'opération pour l'acquisition amélioration et la construction de logements locatifs aidés
- IV.B.4 Décisions de dérogations pour début de travaux antérieur à la décision d'octroi de subvention, pour les opérations d'amélioration des logements locatifs sociaux prévues dans le cadre de la programmation annuelle
- IV.B.5 Décisions de vente et de changement d'usage de logements HLM
- IV.B.6 Prise en considération des dossiers d'intention de démolir, autorisation de démolir des logements locatifs sociaux

C / Politique de la Ville

IV.C.1 Notification des arrêtés préfectoraux attributifs de subventions

D / Changement d'affectation

IV D 1 Autorisation de changement d'affectation

V - URBANISME ET PLANIFICATION

A / Droit des Sols

Déclarations Préalables, Permis de Construire, Permis de démolir, permis d'aménager

- **V.A.1** Lettre indiquant au pétitionnaire la modification du délai d'instruction (Articles R 423.17 à R 423.33 du code de l'urbanisme).
- **V.A.2** Lettre indiquant au pétitionnaire la liste des pièces manquantes (Article R 423.38 du code de l'urbanisme).
- V.A.3 Attestation certifiant que la conformité des travaux avec l'autorisation n'a pas été contestée
- V.A.4 Mise en demeure de déposer un modificatif ou de se mettre en conformité avec l'autorisation
- V.A.5 Lettre d'information au pétitionnaire préalable au récolement
- V.A.6 Décisions relatives aux autorisations de différer les travaux ou de vendre les lots ou la location des

lots avant exécution de tout ou partie des travaux prescrits (pour les permis d'aménager)

- **V.A.7** Certificats d'urbanisme : lettre informant le pétitionnaire que son CU ne peut être instruit en cas de dossier non complet
- **V.A.8** Décisions relatives aux Déclarations préalables relevant des articles L 422-2 a et b et R 422-2 a et b sauf avis divergents entre le maire et le responsable de l'État chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- V.A.9 Certificats pour non opposition à déclaration préalable et en cas de permis tacite.
- V.A.10 Avis conforme (article L422-6 du code de l'urbanisme)

B / Documents d'urbanisme

- **V.B.1** Lettre de consultation des services de l'État associés dans le cadre des porter à connaissance et pour les avis nécessaires à l'élaboration ou à la révision des PLU, des SCOT ou des cartes communales
- **V.B.2** Arrêtés portant mise à jour des servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme, et courriers afférents adressés aux collectivités.

C/Droit de préemption dans les zones d'aménagement différé

V.C.1 Attestation précisant que le bien est situé ou non à l'intérieur du périmètre d'une zone d'aménagement différé

D/Archéologie préventive

V.D.1. Tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur

VI - CHEMINS DE FER

- VI.A.1 Suppression ou remplacement des barrières des passages à niveau
- VI.A.2 Déclaration d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 80 €
- VI.A.3 Autorisation d'installation de certains établissements
- VI.A.4 Alignement des constructions sur les terrains riverains
- VI.A.5 Classement des passages à niveau intéressant le réseau départemental

VII - DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

VII.A.1 Attestations préfectorales prévues au c) de l'article 1er de l'arrêté du 16 mars 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000.

VIII - ECONOMIE AGRICOLE

A / Modernisation des exploitations

- VIII.A.1 Aides à l'installation aux jeunes agriculteurs
- VIII.A.2 Prêts bonifiés aux investissements
- VIII.A.3 Aides aux investissements de production
- VIII.A.4 Aides du programme pour l'installation des jeunes en agriculture et le développement des initiatives locales (PIDIL)

B / Amélioration des structures agricoles

- VIII.B.1 Contrôle des structures agricoles
- VIII.B.2 Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)
- VIII.B.3 Coopérative d'Utilisation de matériel agricole : agrément et financement

- VIII.B.4 Préretraite des chefs d'exploitation agricole
- VIII.B.5 Cumul temporaire d'activité agricole et de pension de retraite
- VIII.B.6 Ré-insertion professionnelle
- VIII.B.7 Aides transitoires favorisant l'adaptation de l'exploitation agricole.

C / Maîtrise de la production

- **VIII.C 1** Aides communautaires Règlement (CE) n° 73 /2009 du Conseil du 19 janvier 2009 et règlement (CE) n° 1120/2009 de la commission du 29 octobre 2009 et règlement (CE) n° 1121/2009 de la commission du 29 octobre 2009.
- VIII.C 2 Conditionnalité : règlement (CE) n° 1122/2009 de la commission du 30 novembre 2009.
- VIII.C 3 Répartition des références de production ou des droits à aides
- VIII.C 4 Cessations d'activités laitières
- VIII.C.5 Transfert de références laitières
- **VIII.C.6** Indemnité compensatoire de handicap naturel Règlement (CE) 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- **VIII.C.7** Notification du taux de réduction des aides compensatoires Règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009 et règlement (CE) n° 1120/2009 de la commission du 29 octobre 2009 et règlement (CE) n° 1121/2009 de la commission du 29 octobre 2009 et règlement n° 1122/2009 de la commission du 30 novembre 2009 et règlement CE n° 65/2011 de la commission du 27 janvier 2011.
- **VIII.C.8** Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en œuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu prévu par le règlement (CE) n°73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009.

D / Autres aides

- VIII.D.1 Calamités agricoles
- VIII.D.2 Aides aux investissements pour l'amélioration des équipements (matériels, bâtiments, foncier) des exploitations agricoles
- VIII.D.3 Octroi d'indemnité de tutorat et décision de validation de stage
- VIII.D.4 Octroi conjoncturel d'aides individuelles directes au revenu ou à l'investissement

E / Publication des bans des vendanges.

VIII.E.1 Arrêté préfectoral fixant la date de début de la récolte par appellation.

IX - AGRI-ENVIRONNEMENT

IX.A.1 Mesures agri-environnementales

Règlement (CE) n° 1257/99 du 17 mars 1999 concernant le soutien au développement rural par le FEOGA

XI.A2 Maîtrise des pollutions d'origine agricole

IX.A.3 Contrat d'agriculture durable (CAD)

- Décision sur le projet
- Décision de suspension des aides en cas de non-respect des engagements souscrits dans le contrat.
- Résiliation du CAD

Règlement CE 1257/99 du 17 mai 1999 et décret n°2003-675 du 22 juillet 2003

IX.A.4 Mesures agro-environnementales (MAE)

- Critères d'éligibilité des demandeurs
- Décision sur la demande et l'évolution du contrat
- Décision de suspension des aides en cas de non-respect des engagements souscrits dans le contrat (sanctions).

X - FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, POLICE DES EAUX ET PROTECTION DE LA NATURE.

A / Forêts

- X.A.1 Autorisation de coupes :
- à défaut de gestion durable art. L.124-5 du Code Forestier
- dans le cadre du régime d'autorisation administrative art. L. 319-12 et R. 312-20 du Code Forestier
- **X.A.2** Copies exécutoires des contrats de prêts du Fonds Forestier National (FFN) et actes de mainlevée de garantie hypothécaire afférents à ces contrats
- X.A.3 Avenants aux contrats de prêts en numéraire du FFN
- **X.A.4** Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du FFN et décision modificative de la surface boisée objet de ce prêt
- **X.A.5** Dérogations pour le logement des récoltes ou le stockage des pailles (Art. R 131-2 du code forestier art. 13,14 et 15 de l'arrêté préfectoral n°2012-1-1272 du 24 octobre 2012 relatif à la prévention des incendies)
- **X.A.6** Décisions en matière d'investissement forestier (Décrets n°2000.676 du 17 juillet 2000 et n°99.1060 modifié du 16 décembre 1999)
- **X.A.7** Décisions en matière de défrichement (Art. L214-13 et 214-14 ; L341-1 à L341-10 ; R214-30 et R 214-31 ; R341-1 à R341-7 du Code Forestier)
- **X.A.8** Décisions en matière d'application du régime forestier (Art. L214-3, L214-4, R214-1 à R214-9 du Code Forestier)
- **X.A.9** Décisions en matière de regroupement de la propriété et de la gestion forestière.

Autorisation à un groupement forestier d'inclure parmi les immeubles qu'il possède, leurs accessoires ou dépendances inséparables destinés à la réalisation de son objet social ainsi que les terrains à vocation pastorale nécessaires pour cantonner la pratique du pâturage hors des parties boisées justifiant d'une mise en défens ou des terrains à boiser du groupement. (Code Forestier Livre III – titre III – art. L331-6 et R331-2).

B / Chasse

- X.B.1 Arrêtés relatifs à la nomination des lieutenants de louveterie
- **X.B.2** Cote et paraphe des livrets journaliers des gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage.
- **X.B.3** Arrêtés relatifs à l'application du plan de chasse attribuant les plans de chasse pour le cerf, le cerf sika, le daim, le chevreuil et le sanglier (Art. R425-1 à 425-13 du code de l'environnement)
- **X.B.4** Décisions d'agrément des piégeurs et de suspension de celui-ci (Art. R427-16 du code de l'environnement arrêté ministériel du 23 mai 1984 modifié)
- **X.B.5** Décisions relatives de l'organisation de battues administratives et de chasses particulières (Art. L427-4 à L427-7 du code de l'environnement et R427-1 à 427-4 du code de l'environnement)
- **X.B.6** Décisions relatives à la destruction de sangliers au comportement ou à l'aspect anormal, par les lieutenants de louveterie (Art. R427-1 à 427-4 du code de l'environnement)
- **X.B.7** Autorisations spécifiques, refus et suspension d'utilisation des collets par des piégeurs (Art. R427-16 du code de l'environnement et art.17 de l'arrêté ministériel du 23 mai 1984 modifié)
- **X.B.8** Décisions individuelles relatives à la destruction à tir des animaux nuisibles (Art. R 427-20 du code de l'environnement)
- **X.B.9.** Décisions relatives à la destruction des animaux nuisibles par utilisation d'oiseaux de chasse au vol Art. R427-25 du code de l'environnement
- **X.B.10** Décisions relatives à l'introduction et au prélèvement de gibier dans le milieu naturel (Arrêté ministériel du 7 juillet 2006)
- **X.B.11** Décisions relatives à la recherche et à la poursuite du gibier à l'aide de sources lumineuses pour les comptages et captures à des fins scientifiques ou de repeuplement (Art. 11 bis de l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié)
- X.B.12 Décision en matière de manifestations d'entraînements, concours ou épreuves de chiens de chasse

- (Arrêté du 21 janvier 2005 modifié fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours ou épreuves de chiens de chasse)
- **X.B.13** Certificats de capacité pour l'élevage, la vente et le transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (Art. R413-25 à 413-27 du code de l'environnement)
- **X.B.14** Autorisation d'ouverture et retrait d'autorisation des établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (tous gibiers confondus) (Art. L413-1 à L413-5 et R413-28 à 413-51 du code de l'environnement)
- **X.B15** Décisions relatives au prélèvement et à l'introduction de gibier dans le milieu naturel (Art. L424- 8 et R424-11 du code de l'environnement)
- **X.B.16** Décisions relatives à la chasse au sanglier du 1^{er} juin au 14 août (Décret n° 2002-190 du 13 février 2002)
- **X.B.17** Arrêtés relatifs à la suspension de l'exercice de la chasse en cas de calamité, incendie, inondation, gel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier (Article R424-3 du code de l'environnement)
- **X.B.18** Arrêtés relatifs à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Cher Articles L 424-2 et suivants et R 424-1 et suivants du code de l'environnement.
- **X.B.19** Arrêtés fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux classés nuisibles dans le département du Cher (Articles L 425-2, R 427-6, R 427-13 à 18 et R 427-25 du code de l'environnement)
- **X.B.20** Arrêtés définissant les secteurs dans lesquels la présence de la loutre et du castor d'Eurasie est avérée (arrêté ministériel du 30 juin 2015)

C / Pêche et gestion des ressources piscicoles

- **X.C.1** Décisions relatives à la création de réserves temporaires de pêche d'une durée minimale d'une année et maximale de 5 ans en vue de la protection du poisson (Art. R 436-73 et R 436-74 du code de l'environnement)
- **X.C.2** Décisions relatives au concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie (Art. R 436-22 du code de l'environnement)
- **X.C.3** Décisions relatives à l'introduction de spécimens d'espèces de poissons non représentées (Art. L 432-10 et R 432-6 à R 432-7 du code de l'environnement)
- **X.C.4** Décisions relatives à l'évacuation et au transport des poissons en cas d'abaissement artificiel du niveau des eaux (Art. R 436-12 du code de l'environnement)
- **X.C.5** Accusé de réception des déclarations prévues à l'article L 431-8 du code de l'environnement; délivrance ou refus de délivrance de certificat attestant la validité des droits prévus à l'article L 431-7 du code de l'environnement; arrêté constatant le changement de titulaire d'une autorisation ou d'une concession administrative au sens de l'article L 431-7 (3°) du code de l'environnement, et R 431-35 à R 431-37 du code de l'environnement
- **X.C.6** Décisions relatives à l'agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées de pêche et de pisciculture (Art. R 434-27 du code de l'environnement) et celles relatives à l'agrément de l'élection du président et du trésorier de la fédération départementale des associations agrées de pêche et de protection du milieu aquatique (Art. R 434-33 du code de l'environnement)
- **X.C.7** Décisions exceptionnelles relatives à la capture et au transport du poisson (Art. L 436-9 du code de l'environnement)
- **X.C.8** Décisions relatives aux techniques de pêche et captures autorisées (Art. R 436-21 et R 436-23 du code de l'environnement)
- **X.C.9** Décisions relatives à la pêche de carpe à toute heure (Art. R 436-14 du code de l'environnement)
- **X.C.10** Décisions relatives aux conditions d'exercice du droit de pêche (Art. R 436-8 du code de l'environnement)
- **X.C.11** Propositions de transaction pénale en matière de police de la pêche (Art. R 437.14 et R 437.7 du code de l'environnement)

D / Police de l'eau

- **X.D.1** Instauration de la servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non domaniaux (Décrets n° 59-96 du 7 janvier 1959 et 60-419 du 25 avril 1960)
- **X.D.2** Arrêtés temporaires réglementant l'usage de l'eau (Art. L.211-3 du code de l'environnement et décret n°92-1041 du 24 septembre 1992)
- **X.D.3** Tous les actes relatifs à la procédure d'autorisation prévue aux articles L.214-1 à L.214-6, R.214-6 à R.214-31-5 et R.214-41 à R.214-56 du code de l'environnement, à l'exception des arrêtés d'autorisation, des arrêtés complémentaires et des arrêtés renouvelant l'autorisation.
- **X.D.4** Tous les actes relatifs à la procédure d'expérimentation d'autorisation unique prévue à l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 modifiée et au décret n°2014-751 du 1er juillet 2014, à l'exception des arrêtés d'autorisation unique, des arrêtés complémentaires et des arrêtés renouvelant l'autorisation unique.
- **X.D.5** Tous les actes relatifs à la procédure de déclaration prévus aux articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-32 à R.214-56 du code de l'environnement.
- **X.D.6** Proposition de transaction pénale en matière de police de l'eau (Art R 216.15 à R 216.17 du code de l'environnement
- **X.D.7** Arrêtés portant agrément des personnes effectuant les vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des systèmes d'assainissement non collectifs
- **X.D.8** Arrêtés de mise en demeure au titre des articles L 162-14 et R. 162-2 du code de l'environnement, ainsi que des articles L 171-7 et suivants du même code.

E / Protection de la nature

- **X.E.1** Décisions relatives à la détention, au transport et à l'utilisation d'oiseaux pour la chasse au vol (Arrêté interministériel du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques et arrêté interministériel du 10 août 2004 fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques)
- **X.E.2** Décisions relatives à la destruction du grand cormoran (Phalacrocorax carbo sinensis) (Art. L. 411-1, L. 411-2, et R. 411-1 à R. 411-14 du code de l'environnement)
- **X.E.3** Décisions relatives à l'arrachage de bulbes (Art. L.412-1 et R.412-1 à 412-4 du code de l'environnement)
- **X.E.4** Décisions en matière de Contrats Natura 2000 (Art. L. 414-3 et R.414-13 à R.414-17 du code de l'environnement)
- **X.E.5** Autorisations exceptionnelles de prélèvement, capture, transport, utilisation de végétaux ou d'animaux d'espèces protégées, à des fins scientifiques ou autres, et autorisation de naturalisation ou d'exposition d'animaux naturalisés appartenant à des espèces protégées (Art. L.411-2 et R.411-6 à R.411-16 du code de l'environnement)
- **X.E.6** Décisions relatives à la destruction de la bernache du Canada (Branta Canadensis) (Art. L 411-3 du Code de l'Environnement)

F / Autorisation de pénétrer sur les propriétés privées

X.F.1 Arrêtés autorisant à pénétrer sur les propriétés privées pris en application de la loi du 29 décembre 1892.

XI - <u>AMENAGEMENT FONCIER</u>

A / Commission départementale d'aménagement foncier de l'État (CDAF)

XI.A.1 Demande de désignation, élection, avis pour la désignation ou le renouvellement des membres de la CDAF (Art. L 121-8, L 121-9 et R 121-7 du code rural)

B / Procédures de remembrement / réorganisation foncière

XI.B.1 Réorganisation foncière

- Demande auprès du juge du tribunal d'instance de désignation d'une personne chargée de représenter un propriétaire ou des indivisaires (Art. R 122-2 § 1 du code rural)
- Notification de l'ordonnance de désignation de ce mandataire (Art. R 122-2 § 2 du code rural)

XI.B.2 Institution des associations foncières

demande de désignation/avis pour la désignation des membres du bureau des associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier (Art. R 133-3 du code rural)

XII - PUBLICITE

A / Pour les communes ne disposant pas d'un règlement local de publicité (RLP) :

XII.A.1 Tout courrier simple rappelant la réglementation.

- Déclaration préalable :

XII.A.2 Avis de réception, courriers relatifs à l'instruction

- Autorisation:

XII.A.3 Avis de réception, courriers relatifs à l'instruction, consultation,

XII.A.4 Courriers de transmission de la décision au maire

XII.A.5 Décision, notification

- Sanction administrative :

XII.A.6 Courriers, décisions, arrêtés liés à l'amende préfectorale

- Mesures de police :

XII.A.7 Lettre contradictoire

XII.A.8 Arrêté de mise en demeure, courrier de notification

XII.A.9 Courriers d'information au maire

XII.A.10 Transmission au procureur

XII.A.11 Tout courrier concernant l'exécution d'office

XII.A.12 Tout courrier concernant l'astreinte administrative

B / Pour les communes disposant d'un règlement local de publicité (RLP) :

XII.B.1 Lettre de constat de carence du maire

XIII - ACCESSIBIL<u>ITE ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)</u>

XIII.A.1 Convocation aux réunions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'accessibilité, sous-commission accessibilité

XIII.A.2 Transmission des documents administratifs

XIII.A.3 Approbation des procès-verbaux sur études des dossiers

XIII.A.4 Approbation des procès-verbaux suite aux visites de réception

XIII.A.5 Dérogations aux règles d'accessibilité : accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions

XIII.A.6 Autorisation de travaux relatifs aux ERP: accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions

XIII.A.7 Agendas d'accessibilité programmée : accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions, prorogations des délais de dépôt et d'exécution

XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

sur les chapitres concernant les programmes suivants : Infrastructures et service de Transports (IST) Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH), Paysages, eau et biodiversité (PEB) :

XIV.A - Pièces et instruction des dossiers de subventions d'État :

- -Accusé de réception
- -Demande de pièces complémentaires
- -Autorisation de commencer l'exécution du projet
- -Déclaration du caractère complet d'un dossier de demande de subvention après accusé de réception
- -Déclaration du caractère complet d'un dossier de demande de subvention sans accusé de réception
- -Décision de surseoir au rejet implicite
- -Notification de la décision attribuant les subventions
- -Décision de prorogation du délai de commencement d'exécution du projet
- -Absence d'information concernant le commencement d'exécution d'un projet
- -Rappel de la date limite de réalisation d'un projet
- -Décision de prorogation du délai d'exécution d'un projet

XIV.B - Pour les projets relevant du programme Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH)

XIV.B.1 décisions attributives de subventions relatives aux aides à la pierre :

- prime à l'amélioration des logements à usages locatif (PALULOS)
- prêt locatif à usage social (PLUS)
- prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)

XIV.B.2 décisions d'agrément concernant :

- prêt social de location accession (PSLA)
- prêt locatif social (PLS)
- prêt locatif intermédiaire (PLI)

XV - STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES :

<u>Instruction de demandes d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes</u> (Arrêté du 28 octobre 2010)

- -Demande de pièces complémentaires (Art. R. 541-68 du code de l'environnement)
- -Notification du délai d'instruction (Art. R. 541-68 du code de l'environnement)
- -Information des maires de l'obligation d'affichage (Art. R. 541-67 du code de l'environnement)

XVI - DÉVELOPPEMENT RURAL

- Tous les actes, décisions, conventions et documents relatifs à la mise en œuvre des aides FEADER (axes 3 et 4) dans le cadre du programme de développement rural hexagonal et du document régional de développement rural.

XVII - POLICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

- Délivrance des arrêtés de police de la navigation intérieure sur les fleuves, rivières, canaux, lacs retenues et étangs d'eau douce, régie par le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 modifié
- Délivrance des arrêtés de police de la navigation dans le cadre de la navigation de plaisance, des activités sportives et touristiques sur les eaux intérieures ainsi que sur le plan d'eau du Val d'Auron

XVIII - ENQUÊTES PUBLIQUES

- Arrêtés d'ouverture d'enquête
- Avis d'enquête publique

XIX - AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

XIX.A : Saisie de l'autorité environnementale

XIX.B: Notification de l'avis de l'autorité environnementale au pétitionnaire

XIX.C: Contribution des services pour la rédaction de l'avis de l'autorité environnementale.

XX - <u>DÉFENSE ET SÉCURITÉ</u>

XX.A: Avis de recensement des entreprises pour les besoins de la défense et les opérations de sécurité civile

XX.B: Avis de radiation des entreprises recensées pour les besoins de la défense et les opérations de sécurité civile.

XXI - CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

- Mémoire produit dans le cadre de la procédure contentieuse déposé devant la juridiction administrative.

ARTICLE 2 - En application de l'article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, Mme Gaëlle LEJOSNE peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

<u>ARTICLE 3</u> - Le secrétaire général de la préfecture du Cher et la directrice départementale des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 20 juin 2016

La Préfète,

Signé

Nathalie COLIN

DDT 18

18-2016-06-20-004

Arrêté n° 2016-1-0964 portant délégation de signature pour l' Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les différents programmes et sur les titres 2,3,5,6 et 9 à Mme Gaëlle LEJOSNE DDT



PRÉFET DU CHER

ARRÊTÉ N° 2016-1-0694 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les différents programmes et sur les titres 2, 3, 5, 6 et 9

à Madame Gaëlle LEJOSNE directrice départementale des Territoires

La Préfète du Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret de M. le Président de la République du 19 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, Préfète du Cher;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016, nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher à compter du 20 juin 2016,

Vu l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature conférée à Mme Gaëlle LEJOSNE chargée des fonctions de directrice départementale des territoires du Cher,

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1er:

Délégation est donnée à Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes suivants :

Ministère	Programme	Numéro de programme
03 - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0206
forêt	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0215
	Forêt	149
07 - Ministère de l'économie et des finances	Contribution aux dépenses immobilières	0723
09 - Ministère de l'intérieur	Sécurité et éducation routières	0207
12 - Services du Premier ministre	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	0333 – action 1
23 - Ministère de l'environnement, de l'énergie, et de la mer	Paysages, eau et biodiversité	0113 0113 PLGN
r chergie, et de la mer	Prévention des risques	0181
	Infrastructures et services de transports	0203
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0217
	Droits à prestations des centres d'études techniques de l'équipement	Titre IX
39 -Ministère du logement et de l'habitat durable	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0135

Cette délégation porte sur l'affectation, l'engagement, la constatation du service fait et la demande et l'émission des titres dans les programmes.

Article 2:

Délégation est donnée à Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des territoires du Cher, en qualité de service prescripteur et exécutant pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le programme 333 - action 2 hors titre 2.

Cette délégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui lui est notifié pour l'année considérée, la certification de service fait et la demande de paiement.

Tous les engagements dont le montant unitaire hors taxes est supérieur à 90 000 euros seront soumis, préalablement à leur engagement, à mon visa.

Cette délégation comprend la signature pour l'établissement des documents des recettes non fiscales aux fins de remboursement à la DDT des charges incombant aux autres occupants du site de Lariboisière.

Article 3:

Délégation de signature est également donnée à Gaëlle LEJOSNE à l'effet de signer les décisions et correspondances relatives à la prescription quadriennale.

Article 4:

En application du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Gaëlle LEJOSNE peut subdéléguer sa signature à certains de ses collaborateurs. La délégation de ces derniers sera portée à la connaissance de la préfète et leur signature devra être accréditée auprès de M. le directeur régional des finances publiques de la région Centre. Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Article 5:

Restent soumises à la signature de la préfète du Cher :

- la réquisition du comptable prévue à l'article 66 du décret du 29 décembre 1962 susvisé
- la décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 27 janvier 2005 susvisé.

Article 6:

Le secrétaire général de la préfecture du Cher et la directrice départementale des territoires du Cher, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Une copie sera adressée au directeur régional des finances publiques de la région Centre.

Bourges, le 20juin 2016

La Préfète,

Signé

Nathalie COLIN

PREFECTURE DU CHER

18-2016-06-22-001

Revision foncière des valeurs locatives des locaux professionnels

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DETERMINATION DES PARAMETRES DEPARTEMENTAUX D'EVALUATION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Informations générales

La délimitation des secteurs d'évaluation, les tarifs et les coefficients de localisation sont arrêtés par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) conformément au VII de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du code général des impôts.

En cas de désaccord avec les commissions précitées, les secteurs d'évaluation, les tarifs et les coefficients de localisation sont arrêtés par la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) dans un délai de trente jours. A défaut de décisions dans ce délai, les secteurs d'évaluation, les tarifs et les coefficients de localisation sont arrêtés par le représentant de l'Etat dans le département.

La CDIDL du département du CHER a arrêté les paramètres départementaux d'évaluation lors de sa réunion du 24 juillet 2015.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément à l'article 4 du décret n° 2015-751 du 24 juin 2015 modifié par le décret n° 2016-673 du 25 mai 2016 relatif aux modalités de publication et de notification des décisions prises en vue de la détermination des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels, les décisions prises par la CDIDL sont publiées au recueil des actes administratifs.

Dans ce cadre, les trois documents suivants sont publiés :

- le document 1 détaille la délimitation des secteurs d'évaluation qui correspondent au découpage du département en secteurs locatifs homogènes. Ce document comporte 15 pages ;
- le document 2 regroupe les tarifs par catégorie de locaux professionnels et secteurs d'évaluation. Ce document comporte 1 page ;
- le document 3 dresse la liste des parcelles affectées de coefficients de localisation. Ce document comporte 6 pages.

Délai de recours

Les décisions figurant dans les documents 1 à 3 pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de ORLEANS dans le délai de deux mois suivant leur publication.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
001	ACHERES			2
002	AINAY-LE-VIEIL			1
003	LES AIX D ANGILLON			3
004	ALLOGNY			1
005	ALLOUIS			2
006	ANNOIX			1
007	APREMONT SUR ALLIER			3
008	ARCAY			2
009	ARCOMPS			1
010	ARDENAIS			1
011	ARGENT-SUR-SAULDRE			2
012	ARGENVIERES			1
013	ARPHEUILLES	<u> </u>		1
014	ASSIGNY			1
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AB	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AC	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AD	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AE	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AH	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		Al	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AK	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AL	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AM	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AN	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AO	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AP	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AR	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AS	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AT	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AV	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AW	3
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AX	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AY	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		AZ	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		BC	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		BD	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		BE	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		вн	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		BI	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		BK	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		BL	2
015	AUBIGNY-SUR-NERE		BM	2
016	AUBINGES			2
017	AUGY-SUR-AUBOIS			2
018	AVORD			2
019	AZY			1
020	BANNAY			2
021	BANNEGON		:	1
022	BARLIEU			<u>·</u> 1
023	BAUGY			4
024	BEDDES			1

Page 1 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
025	BEFFES			1
026	BELLEVILLE SUR LOIRE			4
027	BENGY-SUR-CRAON			1
028	BERRY-BOUY			3
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL			1
030	BLANCAFORT			2
031	BLET			1
032	BOULLERET			2
033	BOURGES		AB	2
033	BOURGES		AC	3
033	BOURGES		AD	3
033	BOURGES		AE	2
033	BOURGES		AH	2
033	BOURGES		Al	3
033	BOURGES	 	AK	3
033	BOURGES		AL	5
033	BOURGES		AM	4
033	BOURGES		AN	4
033	BOURGES		AO	4
033	BOURGES		AP	4
033	BOURGES		AR	4
033	BOURGES		AS	4
033	BOURGES		AT	5
033	BOURGES		AV	5
033	BOURGES		AW	4
033	BOURGES		AVV	5
033	BOURGES		AY	5
				4
033	BOURGES		AZ	
033	BOURGES		BC	5
033	BOURGES		BD	4
033	BOURGES		BE	
033	BOURGES		BH	4
033	BOURGES		BI	4
033	BOURGES		BK	5
033	BOURGES		BL	5
033	BOURGES		BM	5
033	BOURGES		BN	5
033	BOURGES		ВО	4
033	BOURGES		BP	3
033	BOURGES		BR	1
033	BOURGES		BS	3
033	BOURGES		BT	3
033	BOURGES		BV	4
033	BOURGES		BW	2
033	BOURGES		BX	5
033	BOURGES		BY	4
033	BOURGES		BZ	4
033	BOURGES		CD	4
033	BOURGES		CE	4
033	BOURGES		CH	5
033	BOURGES		CI	2

Page 2 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
033	BOURGES		CK	5
033	BOURGES		CM	4
033	BOURGES		CN	4
033	BOURGES		CO	5
033	BOURGES		CP	4
033	BOURGES		CT	4
033	BOURGES		CX	5
033	BOURGES		CY	3
033	BOURGES		DE	5
033	BOURGES		DH	5
033	BOURGES		DI	5
033	BOURGES		DK	5
033	BOURGES		DL	5
033	BOURGES		DM	4
033	BOURGES		DN	4
033	BOURGES		DO	4
033	BOURGES		DP	4
033	BOURGES		DR	5
033	BOURGES		DS	4
033	BOURGES		DT	4
033	BOURGES		DV	4
033	BOURGES		DW	5
033	BOURGES		DX	4
033	BOURGES		DY	4
033	BOURGES		DZ	5
033	BOURGES		EH	3
033	BOURGES		El	4
033	BOURGES		EK	4
033	BOURGES		EM	4
033	BOURGES		EO	4
033	BOURGES		EP	4
033	BOURGES		ER	5
033	BOURGES		ES	4
033	BOURGES		ET	4
033	BOURGES		EV	4
033	BOURGES		EW	4
033	BOURGES	-	EX EY	3
033	BOURGES			
033 033	BOURGES		EZ	3
	BOURGES		HI	4
033	BOURGES		HK	2
033	BOURGES		HM	2
033	BOURGES		HN	2
033	BOURGES		HO	3
033	BOURGES		HP	5
033	BOURGES		HR	4
033	BOURGES		HS	5
033	BOURGES		HT	4
033	BOURGES		HV	5
033	BOURGES		HW	5
033	BOURGES		HX	5

Page 3 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
033	BOURGES		HY	5
033	BOURGES		HZ	4
033	BOURGES		ΙK	5
033	BOURGES		IL	4
033	BOURGES		IM	4
033	BOURGES		IN	5
033	BOURGES		10	6
033	BOURGES		IΡ	5
033	BOURGES		IR	5
033	BOURGES		IS	5
033	BOURGES		IT	5
033	BOURGES		IV	4
033	BOURGES		IW	5
033	BOURGES		IZ	4
033	BOURGES	-	KA	3
033	BOURGES		YA	4
033	BOURGES		YB	4
033	BOURGES		YC	4
033	BOURGES		YD	3
033	BOURGES		YE	4
033	BOURGES		YH	3
033	BOURGES		YI	4
033	BOURGES		ZA	4
033	BOURGES		ZB	5
033	BOURGES		ZC	5
033	BOURGES		ZD	4
033	BOURGES		ZE	4
033	BOURGES		ZH	4
033	BOURGES		ZI	4
033	BOURGES		ZK	4
	BOURGES		ZL	3
033	BOURGES		ZM	3
033	BOURGES		ZN	4
033				
033	BOURGES		ZO	3
033	BOURGES		ZR	4
033	BOURGES		ZS	
033	BOURGES		ZT	4
033	BOURGES		ZV	3
033	BOURGES		ZW	5
033	BOURGES		ZX	3
033	BOURGES		ZY	4
034	BOUZAIS			1
035	BRECY			2
036	BRINAY			2
037	BRINON-SUR-SAULDRE			11
038	BRUERE-ALLICHAMPS			1
039	BUE			2
040	BUSSY			1
041	LA CELETTE			1
042	LA CELLE			1
043	LA CELLE-CONDE			1

Page 4 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
044	CERBOIS			2
045	CHALIVOY-MILON			1
046	CHAMBON			1
047	LA CHAPELLE D ANGILLON			1
048	LA CHAPELLE-HUGON			1
049	LA CHAPELLE-MONTLINARD		*****	1
050	LA CHAPELLE SAINT URSIN			4
051	LA CHAPELOTTE			1
052	CHARENTON-DU-CHER			1
053	CHARENTONNAY			2
054	CHARLY			1
055	CHAROST			3
056	CHASSY			2
057	CHATEAUMEILLANT			1
058	CHATEAUNEUF-SUR-CHER			2
059	LE CHATELET			2
060	CHAUMONT			1
061	CHAUMOUX-MARCILLY			1
062	LE CHAUTAY			2
063	CHAVANNES			1
064	CHERY			2
065	CHEZAL-BENOIT			1
066	CIVRAY			2
067	CLEMONT			2
068	COGNY			1
069	COLOMBIERS			1
070	CONCRESSAULT			1
070	CONTRES			1
071	CORNUSSE			1
072	CORQUOY			2
073	CORQUOT			1
074	COURS-LES-BARRES			2
				1
076	COUST			
077				2
078	CREZANCAY-SUR-CHER CREZANCY-EN-SANCERRE			1 2
079				-
080	CROISY			2
081	CROSSES			2
082	CUFFY			1
083	CULAN			1
084	DAMPIERRE-EN-CROT			1
085	DAMPIERRE-EN-GRACAY			1
086	DREVANT			2
087	DUN SUR AURON			2
088	ENNORDRES			2
089	EPINEUIL-LE-FLEURIEL			1
090	ETRECHY			1
091	FARGES-ALLICHAMPS			1
092	FARGES-EN-SEPTAINE			2
093	FAVERDINES			1
094	FEUX			1

Page 5 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
095	FLAVIGNY			2
096	FOECY			3
097	FUSSY			3
098	GARDEFORT			1
099	GARIGNY			2
100	GENOUILLY			1
101	GERMIGNY L EXEMPT		·	1
102	GIVARDON			2
103	GRACAY			2
104	GROISES			1
105	GRON			2
106	GROSSOUVRE			2
107	LA GROUTTE			1
108	LA GUERCHE SUR L AUBOIS			2
109	HENRICHEMONT			2
110	HERRY			1
111	HUMBLIGNY			1
112	IDS-SAINT-ROCH			1
113	IGNOL			2
114	INEUIL			1
115	IVOY-LE-PRE			1
116	JALOGNES			1
117	JARS			1
118	JOUET-SUR-L AUBOIS			2
119	JUSSY-CHAMPAGNE			1
120	JUSSY-LE-CHAUDRIER			2
121	LANTAN			1
122	LAPAN			2
123	LAVERDINES			2
124	LAZENAY			2
125	LERE			1
126	LEVET		-	3
127	LIGNIERES			1
128	LIMEUX			2
129	LISSAY-LOCHY			2
130	LOYE-SUR-ARNON			1
131	LUGNY-BOURBONNAIS			1
132	LUGNY-CHAMPAGNE			1
133	LUNERY			2
134	LURY-SUR-ARNON			2
135	MAISONNAIS			1
136	MARCAIS			1
137	MAREUIL-SUR-ARNON			1
138	MARMAGNE			3
139	MARSEILLE-LES-AUBIGNY			1
140	MASSAY			1
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AC	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE AD		AD	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AE	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AH	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AI	2

Page 6 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AK	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AL	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AM	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE	AN	3	
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AO	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AP	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AR	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AS	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AT	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AV	4
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AW	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AX	4
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AY	4
141	MEHUN-SUR-YEVRE			3
			AZ	
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BC	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BD	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BE	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BH	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BI	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BN	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ВО	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BR	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BS	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BX	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		BY	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		CH	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZA	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZB	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZC	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZD	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZE	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZH	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZI	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZK	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZL	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZM	2
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZN	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZO	3
141	MEHUN-SUR-YEVRE		ZP	3
142	MEILLANT			1
143	MENETOU-COUTURE			1
144	MENETOU-RATEL			2
145	MENETOU-SALON			2
146	MENETREOL-SOUS-SANCERRE			2
147	MENETREOL-SUR-SAULDRE			2
148	MEREAU			2
149	MERY-ES-BOIS			1
150	MERY-SUR-CHER		<u> </u>	1
151	MONTIGNY			1
				<u> </u>
152	MONTLOUIS			1
153	MORLAC			i i

Page 7 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
154	MORNAY-BERRY			2
155	MORNAY-SUR-ALLIER			1
156	MOROGUES			2
157	MORTHOMIERS			2
158	MOULINS-SUR-YEVRE			3
159	NANCAY			3
160	NERONDES			3
161	NEUILLY-EN-DUN			2
162	NEUILLY-EN-SANCERRE			1
163	NEUVY-DEUX-CLOCHERS			1
164	NEUVY-LE-BARROIS			1
165	NEUVY-SUR-BARANGEON			2
166	NOHANT-EN-GOUT			3
167	NOHANT-EN-GRACAY			2
168	LE NOYER			1
169	NOZIERES			1
170	OIZON			2
171	ORCENAIS			1
172	ORVAL			2
173	OSMERY			1
174	OSMOY			3
175	OURQUER-LES-BOURDELINS			2
176	PARASSY			2
177	PARNAY			1
178	LA PERCHE			1
179	PIGNY			1
180	PLAIMPIED-GIVAUDINS			3
181	PLOU			2
182	POISIEUX			2
183	LE PONDY			1
184	PRECY			2
185	PRESLY			2
186	PREUILLY			1
187	PREVERANGES			1
188	PRIMELLES			2
189	QUANTILLY			1
190				
	QUINCY			2 1
191	RAYMOND			
192	REIGNY			1
193	REZAY			1
194	RIANS			2
195	SAGONNE SAINT AIGNAN DES NOVERS			2
196	SAINT AIGNAN DES NOYERS			1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		A	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		В	1
197	SAINT-AMAND-MONTROND		C	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		<u>D</u>	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		E	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		K	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BA	5
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BB	3

Page 8 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BC	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BD	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BE	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BH	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BI	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BK	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BL	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BM	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BN	5
197	SAINT-AMAND-MONTROND		ВО	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BP	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BR	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BS	4
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BT	4
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BV	4
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BW	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BX	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BY	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BZ	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CA	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		СВ	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CC	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CH	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CI	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	3
197	SAINT-AMAND-MONTROND		СМ	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CN	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		ZA	2
197	SAINT-AMAND-MONTROND		ZB	2
198	SAINT-AMBROIX			2
199	SAINT-BAUDEL			1
200	SAINT-BOUIZE			1
201	SAINT-CAPRAIS			2
202	SAINT-CEOLS			1
203	ST-CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY		-	1
204	SAINT-DENIS DE PALIN			1
205	SAINT DOULCHARD		Α	4
205	SAINT DOULCHARD		AB	3
205	SAINT DOULCHARD		AC	4
205	SAINT DOULCHARD		AH	2
205	SAINT DOULCHARD		BM .	3
205	SAINT DOULCHARD		BV	2
205	SAINT DOULCHARD		BW	4
* *			BX	3
205	SAINT DOULCHARD			2
205	SAINT DOULCHARD		BY	4
205	SAINT DOULCHARD		BZ	
205	SAINT DOULCHARD		CA	4
205	SAINT DOULCHARD		СВ	2

Page 9 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
205	SAINT DOULCHARD		CC	4
205	SAINT DOULCHARD		CD	5
205	SAINT DOULCHARD		CE	3
205	SAINT DOULCHARD		CH	5
205	SAINT DOULCHARD		CI	5
205	SAINT DOULCHARD		CK	5
205	SAINT DOULCHARD		CL	4
205	SAINT DOULCHARD		СМ	4
205	SAINT DOULCHARD		CN	5
205	SAINT DOULCHARD		CO	5
205	SAINT DOULCHARD		CP	5
205	SAINT DOULCHARD		CR	3
205	SAINT DOULCHARD		CS	2
205	SAINT DOULCHARD		CT	1
205	SAINT DOULCHARD		CV	2
205	SAINT DOULCHARD		CW	1
205	SAINT DOULCHARD		CX	2
205	SAINT DOULCHARD		CY	2
205	SAINT DOULCHARD		DA	3
205	SAINT DOULCHARD		DB	2
205	SAINT DOULCHARD		DC	2
205	SAINT DOULCHARD		DD	3
205	SAINT DOULCHARD		DE	3
205	SAINT DOULCHARD		DH	4
205	SAINT DOULCHARD		DI	5
205	SAINT DOULCHARD		DK	3
205	SAINT DOULCHARD		DL	4
205	SAINT DOULCHARD		DM	2
205	SAINT DOULCHARD		DN	4
205	SAINT DOULCHARD		DO	2
205	SAINT DOULCHARD		DP	4
205	SAINT DOULCHARD		ZA	3
205	SAINT DOULCHARD		ZB	2
205	SAINT DOULCHARD		ZC	3
205	SAINT DOULCHARD		ZD	3
205	SAINT DOULCHARD	-	ZE	3
205	SAINT DOULCHARD		ZH	3
205	SAINT DOULCHARD	-	ZI	2
206	SAINT-ELOY-DE-GY		<u></u> 1	2
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AB	2
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AC	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AD	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AE	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AH	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		Al	<u>3</u>
207			AK	4
	SAINT-FLORENT-SUR-CHER SAINT-FLORENT-SUR-CHER			
207			AL	<u>4</u> 3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AM	
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AN	2
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	1	AO	3

Page 10 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AR	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AS	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AT	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AV	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AW	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AX	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AY	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AZ	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BC	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BD	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BE	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BH	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BI	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BK	3
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BL	2
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BM	2
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BN	2
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BO	2
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		BP	3
208	STE GEMME EN SANCERROIS		Di	1
209	SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX			1
210	SAINT-GEORGES-SUR-LA PREE			1
211	SAINT-GEORGES-SUR-MOULON			2
212	SAINT-GERMAIN-DES-BOIS			1
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AA	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AB	4
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AC	4
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AD	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AE	4
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AH	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		Al	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AK	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AL	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AM	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AN	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AO	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AP	
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AR	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AS	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AT	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AV	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AW	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AVV	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AX	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		AZ	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY			2
			BA	
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		BB	2
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		BC	4
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		BD	4
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		BE	3
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		BH	2

Page 11 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		BI	4
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		ZI	4
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		ZL	3
213	SAINT-GERMAIN-DU-PUY		ZM	3
214	ST-HILAIRE-DE-COURT			1
215	SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY			1
216	SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERES			1
217	SAINT-JEANVRIN			1
218	SAINT-JUST	V		2
219	SAINT-LAURENT			2
220	SAINT-LEGER-LE-PETIT			1
221	SAINT-LOUP-DES-CHAUMES			1
222	SAINTE-LUNAISE			2
223	SAINT-MARTIN D AUXIGNY			2
224	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS			2
225	SAINT-MAUR			1
226	SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS			3
227	STE-MONTAINE			2
228	SAINT-OUTRILLE			2
229	SAINT-OUT RILLE SAINT-PALAIS			1
230	SAINT-PALAIS SAINT-PIERRE-LES-BOIS			1
231				1
232	ST PIERRE LES ETIEUX SAINT-PRIEST-LA-MARCHE			1
****				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
233	SAINT-SATUR			3
234	SAINT-SATURNIN			11
235	SAINTE-SOLANGE			3
236	SAINT-SYMPHORIEN	····		1
237	SAINTE-THORETTE			2
238	SAINT-VITTE			1
239	SALIGNY-LE-VIF			2
240	SANCERGUES			4
241	SANCERRE		AB	3
241	SANCERRE		AC	3
241	SANCERRE		AD	2
241	SANCERRE		AE	3
241	SANCERRE		AH	3
241	SANCERRE		Al	3
241	SANCERRE		AK	5
241	SANCERRE		AL	3
241	SANCERRE		AM	2
241	SANCERRE		AN	2
241	SANCERRE		AO	2
241	SANCERRE		AP	2
241	SANCERRE		AR	3
241	SANCERRE		AS	3
241	SANCERRE		ZA	2
241	SANCERRE		ZB	3
241	SANCERRE		ZC	3
241	SANCERRE		ZD	2
242	SANCOINS			2
243	SANTRANGES			1

Page 12 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
244	SAUGY			2
245	SAULZAIS-LE-POTIER	<u> </u>		1
246	SAVIGNY-EN-SANCERRE			1
247	SAVIGNY-EN-SEPTAINE			2
248	SENNECAY			2
249	SENS-BEAUJEU			1
250	SERRUELLES			2
251	SEVRY			2
252	SIDIAILLES			1
253	SOULANGIS			2
254	SOYE-EN-SEPTAINE			3
255	LE SUBDRAY			3
256	SUBLIGNY			1
257	SURY-PRES-LERE			1
258	SURY-EN-VAUX			1
259	SURY-ES-BOIS			1
260	TENDRON			2
261	THAUMIERS			1
262	THAUVENAY			1
263	THENIOUX			1
264	THOU			11
265	TORTERON			2
266	TOUCHAY			1
267	TROUY			3
268	UZAY-LE-VENON			1
269	VAILLY-SUR-SAULDRE			1
270	VALLENAY			2
271	VASSELAY		,	3
272	VEAUGUES			2
273	VENESMES			1
274	VERDIGNY			2
275	VEREAUX			1
276	VERNAIS			1
277	VERNEUIL			1
278	VESDUN		e e	1
279	VIERZON		K	3
279	VIERZON		М	2
279	VIERZON		AB	1
279	VIERZON		AC	2
279	VIERZON		AD	1
279	VIERZON		AE	2
279	VIERZON	1	AH	4
279	VIERZON		Al	4
279	VIERZON		AK	4
279	VIERZON		AL	4
279	VIERZON	+	AM	4
279	VIERZON		AN	4
279	VIERZON		AO	4
279	VIERZON	_	AP	3
279		+	AP AR	3
	VIERZON	+ -		-
279	VIERZON		AS	4

Page 13 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
279	VIERZON		AT	4
279	VIERZON	RZON		3
279	VIERZON		AW	3
279	VIERZON		AX	3
279	VIERZON		AY	3
279	VIERZON		AZ	2
279	VIERZON		ВС	2
279	VIERZON		BD	2
279	VIERZON		BE	3
279	VIERZON		ВН	4
279	VIERZON		BI	3
279	VIERZON		BK	2
279	VIERZON		BL	4
279	VIERZON		ВМ	4
279	VIERZON		BN	4
279	VIERZON		ВО	4
279	VIERZON		BP	4
279	VIERZON		BR	4
279	VIERZON		BS	4
279	VIERZON		BT	4
279	VIERZON		BV	4
279	VIERZON		BW	4
279	VIERZON		BX	4
279	VIERZON		BY	4
279	VIERZON		BZ	4
279	VIERZON		CD	3
279	VIERZON		CE	2
279	VIERZON		CH	2
279	VIERZON		CI	2
279	VIERZON		CK	2
279	VIERZON		CL	1
279	VIERZON		CM	2
279	VIERZON		CN	2
279	VIERZON		CO	2
279	VIERZON		CP	2
279	VIERZON		CR	2
279	VIERZON		CS	1
279	VIERZON		CT	3
279	VIERZON		CV	4
279	VIERZON		CW	4
279	VIERZON		CX	4
279			CY	3
279			CZ	2
279	VIERZON		DE	2
279			DH	2
279			DI	3
279	VIERZON DI VIERZON DK		3	
279			3	
_				
279	VIERZON		DM	4
279	VIERZON		DN	3
279	VIERZON		DO	3

Page 14 de 15

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
279	VIERZON		DP	3
279	VIERZON		DR	3
279	VIERZON		DS	3
279	VIERZON		DT	3
279	VIERZON		DV	3
279	VIERZON		DW	1
279	VIERZON		DX	1
279	VIERZON		DY	1
279	VIERZON		DZ	2
279	VIERZON		EH	2
279	VIERZON		. El	2
279	VIERZON		EK	2
279	VIERZON		EL	2
279	VIERZON		EM	1
279	VIERZON		EN	1
279	VIERZON		EO	2
279	VIERZON		EP	2
280	VIGNOUX-SOUS-LES-AIX			1
281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON			3
282	VILLABON			2
283	VILLECELIN			1
284	VILLEGENON			1
285	VILLENEUVE-SUR-CHER			1
286	VILLEQUIERS			2
287	VINON			1
288	VORLY			2
289	VORNAY			11
290	VOUZERON			1

Page 15 de 15

Decument 2

Grille tarifaire du département du Cher

Catégories			Tarifs (€ / m²)		
Categories	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6
ATE1	26,3	38,1	51,3	51,3	61,5	61,8
ATE2	23,9	37,4	43,3	47,4	61,8	61,8
ATE3	35,1	35,1	35,1	35,1	40,0	40,0
BUR1	85,7	89,3	105,4	115,2	123,0	129,9
BUR2	94,1	94,1	114,1	129,2	139,7	158,5
BUR3	83,8	90,2	113,1	138,6	139,5	160,0
CLI1	63,7	63,7	63,7	86,1	86,1	86,
CLI2	61,6	61,6	75,9	75,9	77,9	77,9
CLI3	57,0	91,0	91,0	91,0	91,0	91,0
CLi4	62,7	62,7	62,7	62,7	67,9	67,9
DEP1	11,5	11,5	19,1	20,8	20,8	20,8
DEP2	30,4	39,2	39,2	42,3	47,7	47,7
DEP3	5,1	5,1	11,4	18,3	27,5	27,
DEP4	23,2	31,0	40,3	41,9	48,1	52,3
DEP5	31,6	31,6	31,6	39,0	41,0	41,0
ENS1	28,5	28,5	28,5	28,5	28,5	28,5
ENS2	66,3	66,3	136,0	136,0	136,0	136,0
HOT1	80,0	80,0	80,0	120,0	120,0	120,0
HOT2	40,0	40,0	68,5	89,0	112,3	112,3
НОТ3	33,8	40,0	57,4	59,0	66,3	66,3
HOT4	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0
HOT5	64,2	91,5	95,7	100,0	104,6	109,8
IND1	5,4	31,4	40,0	40,0	40,0	40,0
IND2	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4
MAG1	57,9	75,1	104,3	117,5	157,1	215,9
MAG2	40,4	53,7	79,8	113,2	135,6	135,6
MAG3	60,0	84,8	118,2	256,8	256,8	256,8
MAG4	22,8	50,8	50,8	82,3	82,3	103,9
MAG5	43,1	43,1	90,8	90,8	119,3	119,3
MAG6	37,9	37,9	43,2	43,2	120,6	120,6
MAG7	15,2	20,0	24,8	24,8	24,8	24,8
SPE1	13,9	25,3	41,1	43,1	43,1	43,
SPE2	4,8	7,5	20,3	49,7	49,7	49,7
SPE3	11,4	16,8	31,6	84,7	84,7	84,7
SPE4	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
SPE5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8
SPE6	49,5	49,5	49,5	49,5	49,5	49,8
SPE7	14,7	14,7	46,7	93,2	115,6	115,6

Réservé à l'administration Pdv : 001 Pour les lignes où une section (respectivement une commune) figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section (respectivement la commune), à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
016	AUBINGES		AA	94	0,85
016	AUBINGES		AB	6	0,85
016	AUBINGES		ZD	61	0,85
016	AUBINGES		ZD	69	0,85
016	AUBINGES		ZD	102	0,85
016	AUBINGES		ZD	116	0,85
016	AUBINGES		ZD	119	0,85
016	AUBINGES		ZD	126	0,85
016	AUBINGES		ZE	52	0,85
016	AUBINGES		ZE	60	0,85
016	AUBINGES		ZI	81	0,85
016	AUBINGES		ZL	32	0,85
016	AUBINGES		ZL	89	0,85
016	AUBINGES		ZL	150	0,85
016	AUBINGES		ZL	186	0,85
017	AUGY-SUR-AUBOIS				0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	5	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	8	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	52	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	124	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	125	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	126	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ΑB	131	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	155	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	156	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	167	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AB	168	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	11	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	93	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	100	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	101	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	137	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	138	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	139	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	141	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	142	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	143	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	164	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	174	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	175	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	223	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	240	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	241	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	242	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	261	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	267	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	268	0,85

Page 1 de 6

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		AC	269	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	17	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	92	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	129	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	137	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	222	1
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	233	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	248	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE	-	ZE	257	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	265	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	300	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	309	0,85
	BELLEVILLE SUR LOIRE	-			·
026		-	ZE	320	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	365	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	366	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	367	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	368	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	369	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	375	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	376	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	378	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	379	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	380	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	381	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	382	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	383	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	384	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	412	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	413	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	414	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	415	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	462	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	475	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE	1	ZE	478	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	479	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	481	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	499	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	500	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	525	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	526	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	535	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZE	536	0,85
026	BELLEVILLE SUR LOIRE		ZH	222	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		A	396	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		A	521	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		Α	652	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		Α	785	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		Α	808	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		Α	812	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		. А	813	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		С	12	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		С	589	0,85

Page 2 de 6

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		С	591	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		D	92	0,85
029	BESSAIS-LE-FROMENTAL		D	93	0,85
040	BUSSY		В	59	0,85
040	BUSSY		С	287	0,9
042	LA CELLE		В	1483	0,85
047	LA CHAPELLE D ANGILLON				0,9
124	LAZENAY		Α	212	0,85
124	LAZENAY		Α	336	0,85
124	LAZENAY		В	274	0,85
124	LAZENAY		ZK	29	0,85
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AV		0,9
141	MEHUN-SUR-YEVRE	<u> </u>	AX		0,9
141	MEHUN-SUR-YEVRE		AY		0,9
170	OIZON		C	105	0,85
170	OIZON		C	106	0,85
170	OIZON		<u>c</u>	462	0,85
170	OIZON		C	646	0,85
170	OIZON		C	657	0,85
170	OIZON		C	675	0,85
196	SAINT AIGNAN DES NOYERS		<u>A</u>	429	0,85
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BN	85	0,85
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BN	95	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BN	99	0,85
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BN	121	
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BO	15	0,85 1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BO	127	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BO	172	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BP	445	
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BP	488	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND			210	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BR BR	476	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND				1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BR	521	1,15
			BR	555	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BR	602	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BS	263	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BV	185	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BV	186	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BV	187	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		BV	200	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CB	226	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CB	321	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CC	69	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CC	81	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CC	96	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CC	111	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CC	115	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CC	125	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CC	139	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	29	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	48	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	129	1,15

Page 3 de 6

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
197	SAINT-AMAND-MONTROND		ÇD	136	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	144	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	207	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	235	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	283	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	298	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CD	306	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	9	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	11	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	29	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	51	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	77	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	80	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	81	
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	105	1,15
			CE		1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND	-		106	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	108	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	167	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	175	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	208	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	209	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	227	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	239	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	242	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	255	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CE	271	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CI	1	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CI	27	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CI	29	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CI	31	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CI	65	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	5	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	43	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	47	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	52	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	53	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	55	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	56	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	71	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	73	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	74	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	96	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	108	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	113	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CK	122	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	19	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	20	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	26	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	39	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	51	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	57	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	58	1,15
19/	SAIN I -AIVIAIND-IVION I ROND		OL.	50	1,10

Page 4 de 6

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	67	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	75	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	79	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	116	1,15
197	SAINT-AMAND-MONTROND		CL	123	1,15
198	SAINT-AMBROIX	 		120	0,85
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AC	330	1,15
222	SAINTE-LUNAISE		7.0		0,85
237	SAINTE-THORETTE	 	В	312	0,85
237	SAINTE-THORETTE		<u>B</u>	313	0,85
237	SAINTE-THORETTE	-	В	319	0,85
237	SAINTE-THORETTE		В	489	0,85
237	SAINTE-THORETTE		В	586	0,85
237	SAINTE-THORETTE	-	В	604	0,85
237	SAINTE-THORETTE		ZC	10	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZC	11	
					1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZC	12	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZC	15	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZC	17	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZE	12	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZE	13	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZE	14	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZE	15	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZE	16	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZE	17	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZH	5	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZH	6	1,15
237	SAINTE-THORETTE		ZH	8	1,15
272	VEAUGUES		Е	123	0,85
272	VEAUGUES		AM	27	0,85
272	VEAUGUES		AN	6	0,85
272	VEAUGUES		AN	43	0,85
272	VEAUGUES		AN	49	0,85
272	VEAUGUES		AN	59	0,85
272	VEAUGUES		AN	88	0,85
272	VEAUGUES		AN	126	0,85
272	VEAUGUES		AN	181	0,85
272	VEAUGUES		AN	183	0,85
272	VEAUGUES		AN	193	0,85
272	VEAUGUES		AN	201	0,85
272	VEAUGUES		AO	84	0,85
272	VEAUGUES		AO	89	0,85
272	VEAUGUES		AO	192	0,85
272	VEAUGUES		AO	246	0,85
272	VEAUGUES		AO	281	0,85
272	VEAUGUES		AP	10	0,85
272	VEAUGUES		AP	50	0,85
272	VEAUGUES		AP	65	0,85
272	VEAUGUES		AP	67	0,85
272	VEAUGUES		AP	71	0,85
272	VEAUGUES		AP	73	0,85
272	VEAUGUES		AP	117	0,85
ZIZ	VEAUGUES		八 Г	11/	0,00

Page 5 de 6

Liste des parcelles affectées de coefficients de localisation du département du CHERDocument 3

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
272	VEAUGUES		AR	21	0,85
272	VEAUGUES		AR	152	0,85
272	VEAUGUES		ΥX	201	0,85
272	VEAUGUES		ZE	167	0,85